

## Les Belges fument dans un tiers des logements



La Dernière Heure Namur Luxembourg - 03 Apr. 2015

Pagina 11

*Cigarette Belgique En Belgique, l'usage du tabac à l'intérieur du logement est restreint dans 67 % des ménages, selon le 4e...*

Cigarette Belgique

En Belgique, l'usage du tabac à l'intérieur du logement est restreint dans 67 % des ménages, selon le 4

e

rapport de l'Enquête de santé 2013 publié par l'Institut de santé publique (ISP). Autrement dit, il est autorisé de fumer à l'intérieur d'un tiers des maisons ou des appartements de notre pays.

Cette habitude est dangereuse, rappelle la Fondation contre le cancer. "La fumée la plus nocive est celle qui s'échappe du bout incandescent de la cigarette qui est en train de se consumer. Plus l'espace dans lequel la personne fume est petit, plus c'est nocif", résume Régine Calot, psychologue-tabacologue et coordinatrice de Tabacstop.

"Fumer à l'intérieur présente aussi un danger plus important pour le fumeur lui-même car il est doublement exposé : lorsqu'il fume sa cigarette et lorsqu'il inhale l'air ambiant. On conseille donc toujours aux personnes de fumer dehors pour leur bien-être et pour celui de l'entourage", ajoute Régine Calot. Le tabac est, pour rappel, l'une des principales causes des maladies cardio-vasculaires, de cancer et de maladie pulmonaire.

Fumer à la fenêtre peut-il être une bonne alternative pour limiter les dangers ? "C'est certes mieux de fumer avec la fenêtre ouverte mais il peut y avoir des reflux. Le mieux est encore d'aller dehors. Quant aux hottes dans la cuisine, elles ne récupèrent pas l'entièreté de la fumée et certaines substances se posent sur le tissu. L'idéal est de sortir sur la terrasse ou d'aller dans la rue."

Bien que de nombreux Belges continuent de fumer, il convient tout de même de noter la progression au cours du temps. La proportion des ménages qui imposent des restrictions pour l'usage du tabac à l'intérieur du logement a augmenté de 40 % en 2004 à 63 % en 2008 pour atteindre 67 % en 2013.

L. Sa

Copyright © 2015 IPM. Alle rechten voorbehouden